

Procédure d'inscription à un enseignement dispensé par la Faculté de théologie de l'UNIGE et validation des crédits acquis

1. L'étudiant s'adresse au conseiller aux études^a de la Faculté de théologie.
2. Muni d'une attestation d'immatriculation de son université et de sa carte d'immatriculation, l'étudiant s'inscrit auprès du service des admissions^b comme étudiant externe/hôte. Cette démarche doit être effectuée avant de pouvoir s'inscrire aux enseignements.
3. L'étudiant procède à son inscription aux enseignements en complétant le formulaire *ad hoc* téléchargeable sur le site du Collège de théologie protestante^c et aux examens auprès du conseiller aux études (étudiants immatriculés à l'unige) ou via le logiciel de gestion des études (pour les étudiants immatriculés à l'Unil) en respectant les délais.
4. Les facultés partenaires se transmettent directement les résultats d'examens, et chaque faculté émet un relevé officiel de notes/appréciations (échoué/réussi) à l'étudiant.
5. A des fins de statistique, chaque faculté inscrit dans un dossier d'études les crédits dispensés aux étudiants immatriculés dans l'université partenaire.

^a Conseiller aux études de la Faculté de théologie ad intérim : christophe.collaud@unige.ch

^b Service des admissions: Uni-Dufour

Bureau 222 (2ème étage)

24 rue Général Dufour

1211 Genève 4

^c <http://www.unige.ch/collegetheologie/documents/>